

La politique de formation de l'Institut agronomique méditerranéen de Montpellier

Perez R.

in

Hervieu B. (ed.).

La formation agronomique dans les pays du bassin méditerranéen

Montpellier : CIHEAM

Options Méditerranéennes : Série Etudes; n. 1987-II

1987

pages 181-185

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=CI010977>

To cite this article / Pour citer cet article

Perez R. **La politique de formation de l'Institut agronomique méditerranéen de Montpellier**. In : Hervieu B. (ed.). *La formation agronomique dans les pays du bassin méditerranéen*. Montpellier : CIHEAM, 1987. p. 181-185 (Options Méditerranéennes : Série Etudes; n. 1987-II)



<http://www.ciheam.org/>
<http://om.ciheam.org/>

La politique de formation de l'Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier

Roland PEREZ

*Directeur de l'Institut Agronomique Méditerranéen de
Montpellier - France*

Le colloque, organisé par le CIHEAM sur la formation agronomique dans les pays méditerranéens est, pour un Institut comme le nôtre, un moment privilégié pour réfléchir à sa propre contribution et par là même à ses missions.

Le CIHEAM et ses Instituts constituent, en effet, une composante de l'ensemble du système méditerranéen de formation et leur évolution ne peut être appréciée qu'en fonction de cet ensemble.

En partant des objectifs affichés lors de la création du Centre et de leur mise en oeuvre à l'Institut de Montpellier, nous nous interrogeons sur le positionnement des formations actuellement dispensées par rapport aux exigences de notre environnement ; nous essaierons, enfin, d'esquisser quelques perspectives pour l'avenir et des propositions pour une meilleure adéquation aux besoins de formation des pays membres.

I - Objectifs et pratiques de formation

A - L'acte de création du CIHEAM a visé expressément le **développement de la qualification** des cadres des pays méditerranéens

dans le domaine de l'agriculture et du développement rural.

Par là même, les formations mises en oeuvre dans les Instituts doivent apporter une contribution dont l'impact doit pouvoir être, sinon mesuré, du moins apprécié d'une manière incontestable dans les différents pays concernés.

Ces formations ont été mises, dès la création du Centre, à un niveau post-universitaire, c'est-à-dire au-delà des formations supérieures de premier et deuxième cycles telles que peuvent les dispenser les Universités et Grandes Écoles concernées par le champ d'activité du Centre.

Par ailleurs, l'accent mis sur le "développement de la qualification des cadres" montre explicitement la vocation de **formation permanente** des Instituts composant le CIHEAM.

Ces derniers doivent, chaque fois qu'ils le peuvent, faciliter le recrutement de **professionnels** déjà confirmés pour lesquels le passage à l'Institut est une opportunité pour mettre à jour leurs connaissances et acquérir une nouvelle qualification au service du développement des agricultures méditerranéennes.

Les références au milieu professionnel et le fait que le Centre ait été créé à l'initiative des responsables de l'agriculture des pays du Sud de l'Europe, montrent clairement que les formations offertes doivent être toutes **finalisées**, ce qui distingue les instituts du CIHEAM des établissements universitaires traditionnels.

Enfin, il convient d'avoir toujours à l'esprit, la nature internationale du CIHEAM qui en fait une institution singulière par rapport aux établissements nationaux. Cette situation présente, au-delà de quelques contraintes, un certain nombre d'avantages notamment en ce qui concerne les pratiques de coopération entre les nations qui ont été également expressément recommandées dans l'acte de création du CIHEAM.

B - L'IAM de Montpellier, étant l'un des Instituts constitutif du CIHEAM, s'inscrit tout naturellement dans cet ensemble d'objectifs.

Son domaine de spécialisation, celui des Sciences Sociales appliquées au développement agricole et agro-alimentaire, génère des conditions de fonctionnement spécifiques.

Les Sciences Sociales et notamment l'analyse économique n'étant pas étudiées pour elles-mêmes mais par référence au domaine d'application, l'éventail des formations et des recherches de l'Institut va de l'analyse socio-économique des conditions de la production agricole à celle de l'évolution des modèles de consommation alimentaire en passant par l'étude du fonctionnement des marchés internationaux, des institutions de développement et des politiques agro-alimentaires.

Ces problèmes étant souvent inter-dépendants, les programmes de formation de l'IAM-M ont porté le plus souvent sur des formations larges se spécialisant progressivement plutôt que sur un ensemble de cycles autonomes et immédiatement spécialisés.

Par ailleurs, la diversité des formations acquises par les stagiaires dans leurs pays d'origine, si elle constitue un gage de pluri-disciplinarité, entraîne inévitablement une hétérogénéité plus marquée que pour les cycles de spécialisations techniques s'adressant à un public plus homogène.

Ces problèmes de pré-requis ont toujours constitué une source de préoccupation pour l'Institut de Montpellier dont les recrutements concernent aussi bien des ingénieurs agronomes que des économistes ou d'autres diplômés de sciences sociales.

Cela entraîne généralement la mise en place d'enseignements de mise à niveau et de modules de formation générale qui alourdissent d'autant les programmes avant les spécialisations nécessaires.

Ces deux spécificités expliquent, entre autres raisons, pourquoi l'IAM de Montpellier s'est surtout organisé autour d'un diplôme de base (le DPSU) à l'horaire conséquent (plus de 600 heures) et relativement peu diversifié.

L'année du *Master*, sauf exception, comporte peu d'enseignement et est consacrée, selon l'option choisie, à l'accomplissement d'un travail personnel (de recherche, de développement professionnel ou à caractère pédagogique).

II - Bilan et évaluation

A - Le bilan de l'action de formation menée par l'IAM-M depuis sa création est non négligeable.

En termes statistiques on peut ainsi le résumer :

.25 promotions se sont succédées depuis 1962 et ont concerné près de 2 000 stagiaires.

1 233 ont obtenu le DPSU
141 ont obtenu le *Master*

L'année académique qui vient de s'écouler, nous avons délivré 54 DPSU et 32 Diplômes de MS auxquels il convient d'ajouter 35 formations diverses (cycles courts et stages de recherche).

Au-delà des chiffres il est à noter qu'un nombre élevé de stagiaires ont par ailleurs obtenu des grades importants dans les milieux de l'administration ou de l'université et occupent souvent des positions éminentes tant dans les pays méditerranéens où tout naturellement ils sont les plus concentrés que dans d'autres zones du monde (Afrique au sud du Sahara - Amérique Latine) pour lesquels l'Institut a constitué une référence

de formation.

L'importance du réseau ainsi constitué et sa qualité sont pour beaucoup le meilleur gage de pérennité de l'Institut.

Nous en sommes pour notre part moins persuadés car l'Histoire ne manque pas d'exemples d'institutions estimables qui ont été "balayées" par les événements dès l'instant qu'elles n'étaient plus adaptées aux exigences de la compétition internationale dans laquelle elles étaient parties prenantes.

B - Qu'en est-il en effet de l'évolution de notre environnement ?

Depuis 1962, beaucoup de choses ont changé pour la zone méditerranéenne comme le montrent, par ailleurs, les différents rapports présentés à l'occasion de ce Colloque. Les principales évolutions concernant directement notre Institut nous paraissent être les suivantes :

- la plupart des pays du Sud ont développé leurs **propres systèmes** de formation et disposent souvent d'institutions de haut niveau.

- on assiste à une tendance à l'**allongement des études** supérieures notamment par l'adjonction de cycles de spécialisation au-delà des formations de base.

- les problèmes sont devenus souvent plus **complexes** tout particulièrement dans le domaine des politiques agricoles, lesquelles font apparaître des intérêts parfois contradictoires des nations concernées, ce qui ne facilite pas forcément les actions de coopération.

Ces trois caractéristiques -sans constituer une liste exhaustive- suffisent pour poser en termes nouveaux le problème de l'évolution des formations de l'IAM de Montpellier.

1. La création, voire la multiplication de formations post-universitaires dans les différents pays membres, peut mettre en cause l'intérêt des cursus proposés par l'Institut (DPSU, *Master*) qui se trouvent de fait concurrents des premières sans avoir toujours les garanties de reconnaissance en ce qui concerne les *cursus* académiques et le positionnement dans les fonctions publiques respectives.

Les différents pays membres tendent - et cela peut paraître naturel - à privilégier leurs formations nationales ou des formations étrangères ayant un label affirmé (par exemple thèse d'Etat française ou Ph.D. américain). A ce propos, il convient de remarquer que le diplôme du CIHEAM a l'originalité de se référer à une nomenclature anglo-saxonne (MS) dans un ensemble de pays où les traditions latines sont dominantes. Cette situation présente des avantages mais est, par ailleurs, une source de difficultés en ce qui concerne l'articulation avec les formations doctorales françaises.

2. La structure de formation offerte par l'IAM-M, si elle est justifiée pour les raisons exposées *supra*, peut apparaître inadaptée aux besoins actuels des Etats membres. Ceux-ci disposant déjà d'une panoplie souvent fournie de programmes, ont surtout besoin d'apports spécifiques correspondant à des besoins bien identifiés auxquels ils ne peuvent directement répondre.

Par ailleurs, ils souhaitent légitimement rester maîtres d'oeuvre de leurs programmes de formation ou être associés à part entière à la conception et à la mise en oeuvre de nouvelles actions.

3. Le domaine propre de l'Institut de Montpellier peut entraîner des difficultés particulières. En effet, dans ces disciplines de l'économie et du social, la transmission du savoir est plus contingente que dans d'autres disciplines scientifiques. Elle touche des problèmes parfois considérés comme "sensibles" par les responsables des Etats concernés et des intérêts quelquefois contradictoires comme on l'a dit précédemment pour les politiques agricoles.

Ceci amène à envisager les actions de coopération avec les précautions nécessaires.

III - Perspectives et propositions

Les considérations précédentes autorisent plusieurs scénarii :

L'un d'entre-eux consisterait à dire que les Instituts du CIHEAM créés il y a un quart de siècle pour répondre à des objectifs spécifiques ont pour l'essentiel rempli leurs missions et que maintenant la plupart des pays membres ayant

développé leur propre système de formation, ils n'ont plus de raison d'être sinon en fonction de qualités d'historiques qui caractérisent toute structure.

L'autre scénario repose sur une hypothèse plus volontariste posant que les besoins de formation des pays membres ont évolué et qu'il convient que les missions du CIHEAM et de ses Instituts s'adaptent à cette évolution.

Pour ce qui concerne Montpellier, le dilemme est particulièrement aigu compte tenu de l'analyse précédemment esquissée.

C'est un véritable défi que nous devons relever.

Les orientations dans lesquelles nous nous sommes engagés sont les suivantes :

1. Il nous a fallu tout d'abord revoir nos programmes actuels de formation compte tenu de la diversité des publics et des étudiants. Cela a concerné d'une part notre diplôme de base (le DPSU) et d'autre part le diplôme de *Master*. L'un et l'autre ont été réaménagés pour tenir compte de cette double diversité.

- Introduction de pré-requis en fonction des origines universitaires.
- Diversification plus marquée des options et filières : économie et politiques agricoles, économie agro-alimentaire, développement rural.
- Introduction d'enseignements spécifiques en deuxième année notamment en ce qui concerne la formation par la recherche.

2. Cette action interne se double d'une recherche systématique **d'articulation du cursus international offert par l'IAM-M avec les différents cursus nationaux**, soit dans les pays d'origine des stagiaires, soit dans le pays hôte de l'Institut (la France).

En particulier, nous avons favorisé la mise en place à Montpellier d'un nouveau programme doctoral en économie rurale, sous habilitation conjointe de l'Université et de l'École Nationale d'Agriculture et auquel nous apportons une collaboration active.

Ces efforts seront facilités si par ailleurs une doctrine se dégage clairement quant au positionnement des diplômes de type MS par rapport aux formations nationales de troisième cycle dont on sait -du moins en ce qui concerne la

France- qu'elles souffrent parfois d'une certaine complexité.

3. L'effort prioritaire doit porter maintenant sur de **nouvelles formations** au-delà des cycles DPSU, MS actuellement proposés. Ces formations nouvelles doivent être conçues en fonction des besoins qui se révèlent et des possibilités d'y répondre. Elles pourront être souvent de courtes durées et être renouvelées en fonction de l'évolution des besoins auxquels elles satisferont.

Le Conseil d'Administration du CIHEAM de décembre 1986 nous a autorisés à étudier une dizaine de projets dont la liste est jointe. Il est clair que notre Institut ne pourra pas mettre au point immédiatement et systématiquement la totalité de ces projets. Il a commencé cependant à y travailler activement afin de pouvoir présenter, dès ce Conseil d'Administration, ceux qui paraissent les plus réalisables.

4. La mission de **coopération** à laquelle nous appelle l'acte de création du CIHEAM doit être réaffirmée et renouvelée. Tant l'accueil des stagiaires dans les formations traditionnelles que la conception et la mise en oeuvre des nouvelles formations doivent l'être en étroite coopération avec les institutions nationales des pays membres. Ainsi, on doit développer les conventions avec ces institutions prévoyant, par exemple, que des étudiants de IIIème cycle passent une période de leur formation doctorale à l'Institut de Montpellier ou que tel cours nouveau sera organisé conjointement par les deux institutions ; c'est le cas, par exemple, de celui que nous envisageons avec l'Institut Hassan II sur le pastoralisme.

5. A côté des actions de formation directe, seules ou en coopération, notre Institut doit développer systématiquement sa fonction de Centre de Ressources.

C'est dans cette perspective que nous avons créé deux unités :

- un **Centre de ressources scientifiques** qui repose d'une part sur notre centre de documentation-médiathèque, d'autre part sur les banques et bases de données constituées à Montpellier et les moyens de calcul dont l'Institut dispose ;
- un **Centre de ressources pédagogiques** ayant une triple mission de recherche sur les besoins et les méthodes pédagogiques, d'ingénierie et de production de matériaux pédagogiques

(notamment audio-visuels), enfin de formation de formateurs.

Ces Centres doivent progressivement occuper une place croissante dans les activités de l'Institut au service de l'ensemble du réseau des pays membres.

On peut raisonnablement penser que c'est autour de ces centres que se développera et, dans une certaine mesure, que se recréera l'Institut du futur.